

Règlement d'ordre intérieur : MATIZI CIRCUS

Toute personne âgée de 18 à 30 mois peut s'inscrire au cours de mini-circus

Toute personne âgée de 2,5 ans et plus peut s'inscrire au cours de circomotricité.

Toute personne âgée de 6 ans et plus peut s'inscrire à l'école du cirque et des arts de la scène, pour autant qu'elle soit en mesure de fonctionner de manière autonome en atelier collectif.

L'inscription à l'école du cirque et des arts de la scène peut se faire par téléphone (0477/34.42.75) ou par mail : info@magicaltime.be

L'inscription ne sera définitive que dès réception du montant annuel

Un participant qui n'est pas en ordre d'affiliation à la date indiquée se verra refuser l'accès aux cours jusqu'à la régularisation de la situation.

Le premier cours est considéré comme un cours d'essai. En cas de non-convenance, aucune somme ne sera dûe et les sommes éventuellement versées seront remboursées.

Le montant d'inscription est à payer lors de chaque début d'année scolaire sur notre compte BE54 0682 4329 2797 (nom de l'enfant + Matizi)

Ce montant ne sera pas remboursé si l'élève démissionne en cours d'année.

En cas de maladie prolongée ou d'accident, moyennant un certificat médical, le versement est reporté sur la période de reprise ou remboursé en cas d'arrêt définitif.

Une année scolaire comporte entre 20 et 30 ateliers hebdomadaires. Si, pour une raison ou une autre, nous ne savons proposer plus de 20 séances, nous proposerons une solution financière afin de pallier au manque de séances.

Les ateliers ne se déroulent pas durant les jours fériés et les périodes de vacances scolaires.

Les élèves doivent porter une tenue de gymnastique (ou sportive) et des sandales de gymnastique, des chaussons de danse ou des chaussures de sport.

Lors de la période de préparation du spectacle, les élèves sont tenus, dans la mesure du possible, de suivre régulièrement tous les cours et de participer aux répétitions supplémentaires ainsi qu'aux générales. Une absence répétée peut priver l'élève de sa participation au spectacle

Les spectacles se font en costumes dont certains sont fournis par l'école.

L'élève prendra soin de son costume.

Le costume reste propriété de l'école.

Un(e) élève suffisamment motivé(e) et avancé(e) peut rejoindre le Groupe Animation ou pré-animation et participer ainsi en cours d'année à diverses manifestations. Dans ce cas les parents doivent donner leur accord écrit et accepter les répétitions extraordinaires.

La participation à un de ces groupes implique un niveau d'exigence plus élevé que pour les groupes « loisirs »

Assurance : les élèves participants à nos ateliers sont assurés, pour autant qu'ils soient en ordre de cotisation.

Les ateliers partent du principe fondamental que les élèves sont là pour leur plaisir mais également pour apprendre et se surpasser et ne toléreront, de ce fait, aucun problème de discipline.

Tout manquement à cette règle entraînera d'abord à un avertissement oral, ensuite à une note écrite aux parents ou représentant légal et enfin à une possible exclusion.

Il en est de même pour un comportement dangereux pour soi ou pour les autres participants ainsi qu'un non-respect des consignes.

En cas de renvoi de l'élève, le montant de la période en cours n'est pas remboursé.

Toute dégradation volontaire ou due à un comportement inadéquat sera facturée à la personne fautive.

Les photos et vidéos réalisées pendant nos activités sont susceptibles de servir à des fins publicitaires, que ce soit sur notre site internet, sur notre page Facebook, sur des flyers ou sur tout autre support.

Si vous ne souhaitez pas que votre enfant y apparaisse, faites-le nous savoir.